

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

Il y a aussi le fameux organisme connu sous le nom de FIRA, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, les services secrets de Herb Gray. Il existe des organismes de surveillance à l'étranger, je le sais, et il faut des hommes d'affaires décidés, ayant les poches bien garnies, pour surmonter les obstacles que les Américains dressent devant les investisseurs canadiens. Du moins, ces obstacles ne sont pas insurmontables, et l'opposition n'est pas érigée en système. Pour le moment, ce n'est pas l'Agence d'examen de l'investissement étranger proprement dite qui est responsable. Toutes les décisions qu'elle a prises étaient basées sur une recommandation d'un comité du cabinet, présidé par l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, qui ne s'est pas pressé et qui n'a cessé d'imposer ses préjugés et ses opinions. Quand on veut se renseigner sur une demande vieille de neuf mois, au sujet d'une acquisition déjà négociée et économiquement raisonnable, le ministre se garde bien de nous renseigner. Il va même jusqu'à refuser de prévenir l'entreprise qui allait être achetée sous prétexte que ce n'est pas elle qui avait présenté la demande. Ses interprétations se résument à des décisions bureaucratiques stupides. Jamais de ma vie je n'ai vu tant d'incurie.

• (1720)

C'est ce qui fait fuir l'investissement étranger. Ce sont les mois et les mois d'atermolements, les points de vue non officiels sans cesse exprimés de la manière suivante: «Vous devriez changer ceci, ou changer cela, nous vous suggérons de présenter une autre demande quelque peu différemment.» Et ainsi de suite. Voilà ce qui explique pourquoi nos amis et nos associés commerciaux s'opposent à cette façon de considérer l'investissement étranger qui cherche à s'implanter au Canada.

Bien sûr que nous pouvons jeter un coup d'œil, mais de là à traîner pendant toute une année! Certaines provinces ayant élaboré un projet de développement prennent deux ans pour obtenir l'approbation de tous les organismes, pour satisfaire peut-être la susceptibilité d'un tas de bureaucrates et de fonctionnaires beaucoup trop nombreux. Si on veut réduire les dépenses publiques, chaque palier de gouvernement, dont le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux, devrait avoir comme objectif de réduire son personnel de 10 p. 100. Je ne veux pas parler des petits commis mal rémunérés. On compte bien plus de directeurs et de directeurs généraux oisifs dans la Fonction publique du Canada. Ils nous coûtent beaucoup trop cher.

Ici même, dans notre propre boutique, nous avons voté une loi stupide qui à l'heure actuelle, oblige les commissions de répartition à ajouter, sauf erreur, 28 nouveaux députés à la Chambre. La Chambre est déjà trop exiguë. Quand on considère ce que nous coûtent les employés et les services affectés à chaque député, on comprend mieux cette extravagance. Nous pourrions réduire de 10 p. 100 la représentation dans cette Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Qui est volontaire?

M. Lambert: Je m'en irai si vous venez avec moi. Le gaspillage est répandu à tous les niveaux de l'administration publique par la prolifération du personnel. Dans l'administration du Canada, il ne peut y avoir quatre employés sans un surveillant,

qui peut, lui, s'adjoindre une secrétaire. J'ai entendu des députés de notre propre parti dire que parce qu'ils ont trois personnes à leur service, ils sentent le besoin de demander au comité des services aux députés de confier à un adjoint administratif la surveillance de leurs trois employés. C'est ainsi que la multiplication se fait. C'est comme la mousse: cela croît à vue d'œil.

Sérieusement, monsieur l'Orateur, des députés m'ont proposé que nous augmentions nos effectifs d'une quatrième personne qui dirigerait le travail à titre de directeur ou d'adjoint administratif. Ici, dans cet édifice, il va falloir moderniser tout le système électrique. Il y a eu beaucoup de travail de fait. Imaginez ce que veut dire trouver de la place pour 28 députés de plus. Je suppose qu'on les logera dans la tribune. Achèterait-on un autre immeuble de 30 millions pour les installer, eux et leur entourage? Voilà comment on construit au petit bonheur. Et on parle de restreindre les dépenses. Nous pourrions donner l'exemple tout en maintenant la qualité des services. Nous pouvons certainement améliorer le temps consacré aux débats et celui que les députés passent aux débats et non à la gestion.

C'est une bonne chose que le bill C-128 renferme une disposition de temporisation et que les crédits non dépensés le 31 mars prochain soient retirés. Cependant, le bill renferme une échappatoire. Ce bill de portée limitée vise à combler l'écart dans le pouvoir d'emprunt entre 23,6 milliards et 19 milliards; un autre bill attribuant un pouvoir d'emprunt est prévu d'ici le 31 mars. Ce nouveau bill permettra de reporter les crédits non dépensés sur l'année suivante. Cette disposition est toujours là. Elle fait partie du tour de passe-passe.

Les Canadiens ne se rendent tout simplement pas compte jusqu'à quel point les finances du gouvernement du Canada sont dans un piteux état. C'est surtout la faute de ce gouvernement qui s'en fiche. Il dépense sans compter. Les dettes se sont accumulées surtout au cours des dix dernières années. Les dépenses de \$10 autorisées il y a dix ans dépassent aujourd'hui les \$20 à cause de l'inflation et parce que des ministres font approuver des programmes pour ensuite réclamer des crédits dont ils affirment avoir absolument besoin. En effet, c'est ainsi qu'on a procédé, au lieu de calculer les sommes disponibles et de les répartir ensuite entre les programmes. Or, on a fait systématiquement le contraire. Résultat: le gouvernement du Canada se comporte comme un véhicule qui fonce à fond de train, zigzagant sur toute la largeur de la route sans que le conducteur ait la moindre idée de la quantité d'essence qu'il lui reste en réserve. Ce conducteur n'est même pas sûr de maîtriser son véhicule et il espère vivement qu'il n'emboutira pas une voiture venant dans l'autre sens car il ne voit pas ce qu'il y a sur la route.

• (1730)

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de prendre part au débat du bill C-128, attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, qui sert de complément au bill C-125 du 22 juillet dernier et ramène le pouvoir d'emprunt au montant sollicité initialement. Par suite de la récession la demande à l'étranger de nos produits forestiers, miniers et autres a baissé. Les cours internationaux du pétrole qui, avait-on cru, devaient grimper de façon astronomique, se sont effondrés ce qui a eu pour effet de ralentir nos travaux de prospection. Des circonstances indépendantes de notre volonté comme celles-là, conjuguées à bien d'autres facteurs similaires,